



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la 43^e assemblée du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est tenue le 24 septembre 2010, à 9h30 am, à l'Hôtel des Seigneurs, sis au 1200, rue Johnson, à Saint-Hyacinthe.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames	Anna Luisa Iturriaga, représentante de l'immigration Louise Gagnon-Lessard, représentante du milieu communautaire Sylvie Lacroix, représentante du milieu de l'économie Louise Lavigne, mairesse, ville de Carignan Diane Lavoie, mairesse, ville de Beloeil Guylaine Maltais, représentante du milieu de la condition féminine Francine Morin, préfet, MRC Les Maskoutains Suzanne Roy, mairesse, ville de Sainte-Julie
Messieurs	Sébastien Aubin, représentant du milieu de la jeunesse Patrick Bonvouloir, représentant de la MRC du Haut-Richelieu Éric Charbonneau, maire, ville d'Acton Vale Martin Damphousse, maire, ville de Varennes Gilles Dolbec, maire, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu Jacques Durand, représentant de la MRC de La Vallée-du-Richelieu Arthur Fauteux, maire, ville de Cowansville Bruno Gadrat, représentant du milieu de l'environnement François Gamache, maire, ville de Saint-Amable Michel Gilbert, maire, ville de Mont-Saint-Hilaire Serge Girard, représentant du milieu du travail Josef Hüsler, maire, ville de Farnham Jacques Ladouceur, maire, ville de Richelieu Jean-Marie Laplante, préfet, MRC d'Acton Michel Picotte, préfet, MRC de Rouville Gilles Plante, maire, municipalité de McMasterville Marcel Poirier, représentant du milieu de la culture Albert Santerre, représentant de la MRC Brome-Missisquoi Guy Vincent, représentant du milieu de l'éducation

Étaient également présents

Mesdames	Sylvie Goupil, MAMROT Nathalie Ward, directrice générale adjointe, CRÉ Montérégie Est
Monsieur	Patrick Sabourin, directeur général, CRÉ Montérégie Est

ÉTAIENT ABSENTS

Mesdames	Diane Bouchard, représentante du milieu du tourisme Suzanne Dansereau, mairesse, ville de Contrecoeur Fabienne Desroches, représentante du milieu de l'éducation supérieure Pauline Quinlan, mairesse, ville de Bromont Jocelyne Sauvé, représentante du milieu de la santé
Messieurs	Raymond Arel, préfet, MRC Pierre-De Saurel Alexandre Bélisle, maire, municipalité de Verchères Claude Bernier, maire, ville de Saint-Hyacinthe Réjean Bessette, représentant du milieu de l'agriculture Michel Carrier, représentant du milieu de la science Réjean Dauplaise, maire, ville de Sorel-Tracy Gilles Decelles, maire, ville de Lac-Brome Jean-Marc Desrochers, maire, canton de Shefford Bernard Gagnon, maire, ville de Saint-Basile-le-Grand Serge Gendron, maire, ville de Saint-Césaire Richard Goulet, maire, ville de Granby Claude Jutras, représentant de la MRC de Lajemmerais Denis Lavoie, maire, ville de Chambly Raymond Loignon, représentant de la MRC de La Haute-Yamaska Claude Marchesseault, représentant du milieu du loisir et du sport Michel Martin, maire, ville d'Otterburn Park Alain Ménard, maire, ville de Marieville Yves Ménard, représentant des aînés Pascal Russell, maire, ville de Waterloo Pierre St-Onge, maire, ville de Saint-Pie
Poste vacant	Représentant du milieu de l'économie sociale

2.5 GAZ DE SCHISTE

R-CA.10/11-050

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas démontré que le développement de l'industrie des gaz de schiste peut se faire tout en maintenant la qualité de vie des citoyens de la région;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas démontré que le développement de l'industrie des gaz de schiste entraînera des retombées économiques significatives dans la région, et notamment pour les citoyens qui en subiront les inconvénients;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas démontré que le développement de l'industrie des gaz de schiste s'inscrit dans une stratégie cohérente avec les besoins énergétiques actuels et futurs du Québec et avec les engagements gouvernementaux en matière de développement durable;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse

APPUYÉ par Mme Suzanne Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité,


QUE la CRÉ Montérégie Est soit d'avis de ne pas s'opposer au développement de l'industrie des gaz de schiste, à la condition et préalablement à toute exploration et exploitation :

- qu'il soit démontré que ce développement répond aux besoins de la collectivité.
- qu'il soit démontré, par des instances crédibles, objectives, indépendantes, disposant des moyens et du temps requis, que ce développement peut s'effectuer de façon viable, vivable et équitable.
- que la future loi visant à encadrer cette industrie soit conçue dans la perspective d'en assurer un développement viable, vivable et équitable.

QUE la CRÉ Montérégie Est soit également d'avis que, compte tenu des risques d'impacts environnementaux de l'exploitation des gaz de schiste, l'application du principe de précaution est de mise.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE conforme
à McMasterville, ce 4 octobre 2010



Patrick Sabourin
Directeur général